

LE FONDS DES CATALOGUES DE CABINETS DE LECTURE

par
Christine
DELACROIX
Bibliothécaire
contractuelle

Pour avoir fait l'objet de travaux et de publications au cours de ces dernières décennies, le fonds des catalogues de cabinets de lecture conservé à la Bibliothèque nationale sous la cote [Q28 est maintenant bien connu des chercheurs et des bibliothécaires. Vraisemblablement apparus vers le milieu du XVIII^e siècle, les cabinets de lecture ou cabinets littéraires ont joué un rôle éminent et marqué une étape importante dans l'histoire de la lecture, avant que s'imposent définitivement les bibliothèques publiques. Ces établissements, véritables "boutiques à lire", louaient à leur clientèle "moyennant une faible rétribution, des journaux et des livres"(1). Et si l'on en croit M. Claude PICHOS, "pendant plus d'un siècle,... ils ont été les machines à lire et à rêver des populations urbaines"(2). Or, les cabinets de lecture publiaient parfois, à l'intention de leurs clients, l'inventaire de leurs collections disponibles ou la liste des nouveautés acquises : ce sont précisément plus de mille de ces publications que réunit le fonds. Constitué pour l'essentiel sur la base du dépôt légal, le fonds des catalogues de cabinets de lecture comprend principalement des pièces émanant d'établissements situés sur le territoire national, de 1764 pour la plus ancienne explicitement datée à 1938 pour les plus récentes. Certaines grandes villes, parmi lesquelles Lille, Strasbourg et surtout Paris, s'y trouvent particulièrement bien représentées. Et si l'on peut aussi y découvrir quelques documents attestant l'existence de cabinets de lecture français au-delà de nos frontières (3), le fonds comporte également une quantité non négligeable de catalogues étrangers, notamment britanniques, néer-

landais et allemands, ainsi qu'un exemplaire du catalogue exceptionnellement volumineux du cabinet de lecture d'Alexandre SMIRDINN à Saint-Petersbourg.

Variants considérablement dans leur contenu intellectuel (depuis la simple liste de noms d'auteurs ou de titres plus ou moins classée jusqu'au "catalogue méthodique et raisonné" (4) particulièrement élaboré) comme dans leur forme matérielle (du feuillet isolé au volume relié), ces pièces s'avèrent d'importance inégale, tant par la présentation que par la qualité de l'information qu'elles véhiculent. Néanmoins, bon nombre d'entre elles portent mention de précieuses indications sur les dispositions réglementaires et les modalités de communication des collections, en consultation sur place, prêt à domicile ou abonnement de lecture et certaines vont même jusqu'à indiquer très précisément le montant des amendes encourues en cas de retard dans la restitution des documents loués.

Tout aussi fragiles que les catalogues du fonds [Q10, et posant les mêmes problèmes spécifiques de stockage, les catalogues de cabinets de lecture ont eux aussi été conservés dans des boîtes de pièces. Ils y sont rangés d'après le plan de classement suivant :

I - Catalogues ne portant aucune mention de ville.

II - Catalogues classés suivant l'ordre alphabétique des noms de villes françaises ou étrangères et pour chaque ville :

a) Catalogues ne portant aucune mention d'adresse, de propriétaire ou de responsable.

b) Catalogues mentionnant au moins une adresse, classés suivant l'ordre alphabétique du nom des rues.

c) Catalogues classés suivant l'ordre alphabétique du nom des propriétaires ou responsables de cabinet de lecture, et lorsqu'un même cabinet de lecture compte plusieurs catalogues :
1 - Catalogues non datés,
2 - Catalogues datés suivant l'ordre chronologique de parution.

Jusqu'en 1984, la communication des catalogues de cabinets de lecture s'effectuaient selon la procédure encore en vigueur pour celle des catalogues de libraires, d'éditeurs et de diffuseurs. Elle s'accompagnait du même délai de quarante-huit heures, et présentait des inconvénients identiques : manipulations démultipliées préjudiciables à la conservation de documents fragiles, et limitation de la consultation ou de la reproduction des pièces en mauvais état. Par ailleurs, ce fonds de petite taille avait cessé depuis longtemps de s'accroître aussi a-t-on pu envisager et prendre rapidement les mesures conservatoires nécessaires. On a donc procédé au reclassement, puis à l'équipement du fonds en vue de son transfert, en février 1985 au Centre de conservation du livre imprimé ou manuscrit à Sablé-sur-Sarthe ; la protection des documents originaux devant y être assurée, tandis que l'on y réalisait le microfilm de la collection dans son intégralité.

Depuis août 1985, ce microfilm en cinquante-sept bobines, assorti d'une notice d'introduction et d'un index, est accessible sous la cote [m.2700 (1-57) en salle de consultation des microformes du Département des Livres Imprimés. Outre

qu'il introduit une plus grande facilité matérielle dans la communication maintenant immédiate de ces documents, le support du microfilm offre au lecteur une réelle liberté de consultation du fonds des catalogues de cabinets de lecture dans son intégralité ; et il permet notamment le tirage sur papier à volonté de pièces autrefois formellement exclues de la photocopie. Enfin, le commerce de la librairie et le négoce de la location d'imprimés s'étant souvent constitués et développés dans le prolongement ou le voisinage l'un de l'autre, il est recommandé de compléter toute recherche sur les cabinets de lecture d'une consultation du fonds des catalogues de libraires et d'éditeurs réunis sous la cote [Q10.

(1) Définition donnée dans l'édition de 1835 du Dictionnaire de l'Académie.

(2) PICHOS (Claude). - "Pour une sociologie des faits littéraires : Les catalogues de cabinets de lecture à Paris durant la première moitié du XIXe siècle". In: *Annales : économies, sociétés, civilisations*, 14e année, n°3, juillet-septembre 1959, p.522.

(3) Voir : *Le Caire, Constantinople,...*

(4) Cf. le "Catalogue méthodique et raisonné" de la Bibliothèque de Madame CARDINAL, à Paris.

(5) *Le microfilm est commercialisé par la Bibliothèque nationale ; toute commande ou demande d'information sur les conditions de vente devant être adressée au Centre de Conservation du livre imprimé ou manuscrit, Château du Sablé-sur-Sarthe, 72300 SABLE.*

BIBLIOGRAPHIE

FUSTIER (Gustave). - "Le Livre à Paris : Les cabinets de lecture." In : *Le Livre, bibliographie moderne*, 10 juillet 1883, pp. 430-437. Cote B.N. [4°Q.150

PARENT (Françoise). - "De nouvelles pratiques de lecture." In : *Histoire de l'édition française : Le livre triomphant*. - Paris : Promodis, 1984. - vol.II, pp. 606-621. Cote B.N. [Fol.Q.1396(2)

PARENT-LARDEUR (Françoise). - *Les Cabinets de lecture : la lecture publique à Paris sous la Restauration*. - Paris : Payot, 1982. - 201 p. ; 23 cm. -(Bibliothèque historique). Cote B.N. [8°Z43083(43)

PARENT-LARDEUR (Françoise). - *Lire à Paris au temps de Balzac*. - Paris : Ed. de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1981. - 222 p. ; 23 cm. -(Recherches d'histoire et de sciences sociales ; 2). Cote B.N. [8°R.86386(2)

PICHOS (Claude). - "Pour une sociologie des faits littéraires : Les cabinets de lecture à Paris durant la première moitié du XIXe siècle." In : *Annales : économies, sociétés, civilisations*, 14e année, n°3, juillet-septembre 1959, pp. 521-534. Cote B.N. Micr. [m.428

TIROL (M.). - "Les Cabinets de lecture en France : 1800-1850." In : *Revue des Bibliothèques*, janvier-juin 1926, pp. 77-98 ; juillet-octobre 1926 pp. 198-224. ; novembre-décembre 1926, pp. 401-423 ; janvier-mars 1927, pp. 13-35. Cote B.N. [8°Q.1813

PAILHES (Jean-Louis). - La Librairie et le cabinet littéraire de Claude Morlet à Lyon au XVIIIe siècle : mémoire présenté par Jean-Louis Pailhès, sous la direction de Mme Jeanne-Marie Dureau et de M. Henri Jean Martin. - 1979. - P.